

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 34

présenté par

M. Saddier, M. Sermier, M. Furst, M. Kossowski, M. Gest, Mme Lacroute, M. Aubert, M. Herth et
M. Ginesy

ARTICLE 19

Substituer à l'année :

« 2015 »

l'année :

« 2017 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il faut tenir compte du calendrier social. La date du 1^{er} janvier 2015 est irréaliste. il est proposer de la décaler de deux ans.